

Département du NORD

- :- :-

Arrondissement de DOUAI

- :- :-

Canton de SIN LE NOBLE



**COMMUNE DE SIN-LE-NOBLE**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 19 décembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 19 décembre, à 19 heures, le Conseil municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Christophe DUMONT, Maire, en suite de convocations du 13 décembre 2017, dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Christophe DUMONT, **Maire** ; M. Jean-Paul HOURNON, Mme Johanne MASCLLET, Mme Caroline FAIVRE, M. Patrick ALLARD, Mme Isabelle TAILLEZ, M. Jean-Claude DESMÈNEZ, Mme Marie-Josée DELATTRE, M. Freddy DELVAL, **Adjoint** ; M. Jean-Michel CHOTIN, M. Jean-Pierre BERLINET, Mme Françoise SANTERRE, Mme Claudine BEDENIK, M. Henri JARUGA, Mme Sylvie DORNE, M. Pascal DAMBRIN, M. Dimitri WIDIEZ - *à compter de son arrivée à 20h25 avant l'adoption du point II/ 4 -*, Mme Elise SALPETRA - *jusqu'à son départ à 20h57 avant l'adoption du point II/ 4 -*, M. Jean-Pierre STOBIECKI, Mme Véronique LEGRAND, M. Victor GUERIN, M. Vincent CAMPISANO *jusqu'à son départ à 21h02 après l'adoption du point II/ 4*, M. Daniel POULAIN, **Conseillers municipaux**.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** : M. Didier CARREZ (procuration à Mme Isabelle TAILLEZ du 19 décembre 2017), **Adjoint** ; Mme Christiane DUMONT (procuration à Mme Claudine BEDENIK, du 18 décembre 2017), Mme Joselyne GEMZA (procuration à Mme Johanne MASCLLET, du 18 décembre 2017), M. Jean-Luc JOUVENEZ (procuration à Mme Marie-Josée DELATTRE, du 19 décembre 2017), Mme Fatima LESPAGNOL (procuration à M. Henri JARUGA, du 19 décembre 2017), Mme Lise WIDIEZ - *jusqu'au départ de Mme Elise SALPETRA à 20h57, avant l'adoption du point II/ 4-* (procuration à Mme Elise SALPETRA, du 15 décembre 2017), Mme Josyane BRIDOUX (procuration à M. Daniel POULAIN, du 19 décembre 2017), Monsieur Vincent CAMPISANO - *à compter de son départ à 21h02, après l'adoption du point II/ 4-* (procuration à M. Patrick ALLARD du 19 décembre 2017), **Conseillers municipaux**.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS** : M. Dimitri WIDIEZ - *jusqu'à son arrivée à 20h25 -*, Mme Lise WIDIEZ - *à compter du départ de Mme Elise SALPETRA à 20h57 -*, Mme Elise SALPETRA - *à compter de son départ à 20h57 -* Mme Cerasela POP, M. Bruno WOSINSKI, Mme Lucie DEBLANGY, **Conseillers municipaux**.

**ÉTAIENT ABSENTS NON EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS** : -

**SECRÉTAIRE** : Mme Elise SALPETRA

La présente délibération a été affichée, par extraits, à la porte de l'Hôtel de Ville, le 26 décembre 2017.

---

**II/ AFFAIRES FINANCIÈRES**

**BUDGET PRIMITIF 2018**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2312-3 et L.2224-11-1,

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** la délibération n° 569.83/2017 du Conseil municipal du 13 novembre 2017, visée en sous-préfecture de Douai le 16 novembre 2017, prenant acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour l'exercice à venir,

**Vu** le projet du budget primitif 2018 présenté par Monsieur Christophe Dumont, Maire de la Commune de Sin-le-Noble,

**Vu** l'avis de la Commission vie institutionnelle, administration, finances, emploi, activités économiques, commerce et artisanat,

**Considérant** que l'assemblée délibérante a été amenée à débattre sur les orientations budgétaires de la Commune pour l'exercice 2018, lors de sa séance du 13 novembre 2017 ;

**Considérant** qu'il lui revient, dans un délai de deux mois d'adopter le budget primitif pour l'exercice concerné ;

**Considérant** que le budget est soumis au vote par nature et par chapitre ;

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des membres présents et représentés,**

**ARTICLE 1 : ADOPTE** le budget primitif 2018 dont le vote s'est opéré par chapitre comme précisé ci-dessous :

<b>Chapitre</b>	<b>Fonctionnement Dépenses</b>	<b>Votes favorables</b>	<b>Votes non favorables</b>	<b>Abstentions</b>
011	Charges à caractère général	28		
012	Charges de personnel et frais assimilés	28		
023	Virement à la section d'investissement	28		
65	Autres charges de gestion courante	28		
66	Charges financières	28		
67	Charges exceptionnelles	28		
68	Dotations aux provisions	28		
<b>Chapitre</b>	<b>Fonctionnement Recettes</b>	<b>Votes favorables</b>	<b>Votes non favorables</b>	<b>Abstentions</b>
013	Atténuation des charges	28		
70	Produits des services, du domaine et ventes	28		
73	Impôts et taxes	28		
74	Dotations et participations	28		
75	Autres produits de gestion courante	28		
76	Produits financiers	28		
77	Produits exceptionnels	28		

Chapitre	INVESTISSEMENT Recettes	Votes favorables	Votes non favorables	Abstentions
10	Dotations, fonds divers et réserves	28		
13	Subvention d'investissement	28		
16	Emprunts et dettes assimilées	28		
021	Virement de la section de fonctionnement	28		
024	Cessions d'immobilisations	28		
040	Opérations d'ordre	28		
041	Opérations patrimoniales	28		

Chapitre	INVESTISSEMENT Dépenses	Votes favorables	Votes non favorables	Abstentions
16	Emprunts et dettes	28		
23	Immobilisations en cours	28		
041	Opérations patrimoniales	28		

**ARTICLE 2 : RAPPELLE** que le présent budget est voté en l'absence du vote du compte administratif de l'exercice 2017.

**ARTICLE 3 : RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le Département, et de sa publication.

Pour Extrait certifié conforme au Registre  
(Publié et Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du  
Code général des collectivités territoriales)  
**SIN-LE-NOBLE, le 19 décembre 2017**

Le Maire

  
Christophe DUMONT

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission  
En sous-préfecture de DOUAI le 22 DEC. 2017  
Et de la publication le 22 DEC. 2017  
Fait à Sin-le-Noble, le 22 DEC. 2017  
Le Maire

  
Christophe DUMONT



